

## Intégrer la préservation de la fertilité dans le parcours coordonné en cancérologie

### LE CONTEXTE

Les arrêtés et lois de Bioéthique garantissent aux patients\* l'accès à une information éclairée sur les possibilités de conserver leurs gamètes ou/et leur tissu germinale en cas de traitement présentant un risque gonadotoxique.

Le 3<sup>ème</sup> Plan Cancer préconise de **délivrer cette information aux patients atteints de cancer dès la consultation d'annonce de la proposition thérapeutique**, et de leur assurer sur le territoire un **égal accès aux plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité** (Actions 7.2 et 8.1).

**La Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 a parmi ses objectifs (Axe II) celui d'améliorer la qualité de vie des patients et de limiter les séquelles pouvant être liées au traitement, dont font partie les troubles de la fertilité.**

De nombreux textes de référence, notamment en soins de support, soutiennent la mise en œuvre de la préservation de la fertilité :

- **Axes opportuns d'évolution du panier de soins de support INCa - octobre 2016 - Cf. propositions sur les ressources et compétences professionnelles à mobiliser pour la mise en place du soutien à la préservation de la fertilité :**  
"Mobiliser du temps infirmier (infirmier d'annonce ou infirmier coordonnateur dûment formés), sur la base d'une responsabilité déléguée par le médecin, afin de pouvoir garantir aux patients qui en ont besoin :
  - une information précoce dès l'annonce du diagnostic du cancer sur la préservation de la fertilité,
  - une évaluation des besoins,
  - des conseils adaptés et une orientation adéquate.

*Mettre à disposition des patients, selon l'évaluation de leurs besoins, du temps dédié de psychologue pour un accompagnement psychologique autour de la préservation de la fertilité".*

- **Instruction N° DGOS/R3/INCa/2017/62 du 23 février 2017 relative à l'amélioration de l'accès aux soins de support des patients atteints de cancer.**
- **Recommandations nationales "Préservation de la Fertilité et Cancer", INCa - janvier 2021.**
- **Référentiel organisationnel national, Soins oncologiques de support des patients adultes atteints de cancer. Avis d'experts, INCa - novembre 2021.**

Le Décret N° 2022-689 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins de traitement du cancer précise que tout établissement autorisé au traitement du cancer doit disposer d'une organisation qui assure la délivrance de cette information aux patients, et, le cas échéant, d'un accompagnement et d'un accès au plus près de son lieu de vie aux techniques de préservation de la fertilité.

*\* Le terme "patient(s)" employé dans cette Charte se réfère à l'ensemble des patients, quel que soit leur sexe.*

### OBJECTIFS DE LA CHARTE

La Charte régionale de bonnes pratiques a pour but d'accompagner les établissements de santé membres du Dispositif Spécifique Régional du Cancer (DSRC) OncoPaca-Corse dans la mise en œuvre **systématique, lorsqu'il est pertinent, du soutien à la préservation de la fertilité dans le parcours de soins et de celui de l'après-cancer**, conformément aux directives et recommandations nationales.

### PRÉAMBULE

La mise en œuvre de la préservation de la fertilité s'intègre dans le parcours de soins en tenant compte des exigences liées à la mise en route du traitement du cancer. Elle doit pouvoir être anticipée par l'équipe de cancérologie pour pouvoir tenir compte du temps nécessaire à sa réalisation, qui peut varier selon la technique de préservation envisagée. Il s'agit en effet de pouvoir par la suite débiter le traitement du cancer dans des délais acceptables sur le plan médical.



L'adoption de cette charte par les établissements autorisés au traitement du cancer constitue un engagement à respecter chacun de ses 6 articles >>

## Article 1

### Les Référents Parcours en Oncofertilité

À la signature de la Charte, l'établissement a identifié, en lien avec son 3C, au moins un Référent Parcours Oncofertilité sur site, et a communiqué son/leur(s) nom(s) au DSRC.

Ce Référent est un professionnel de santé médical ou paramédical de l'établissement, qui a validé la Formation régionale dédiée organisée par le DSRC OncoPaca-Corse (formations prises en compte à partir de novembre 2022). Il actualise ses connaissances en y participant régulièrement par la suite (a minima 1 fois tous les 2 ans). Son rôle :

- > Participer à l'information et à l'orientation des patients dans le cadre du dispositif d'annonce et de soins de support, en lien avec l'équipe de cancérologie,
- > Participer en lien avec le 3C à l'information des professionnels de santé de l'établissement (diffusion des outils de bonnes pratiques, ...) à l'organisation de la traçabilité du parcours et au suivi d'activité. Le Référent peut venir ainsi en appui des étapes et actions mentionnées dans les articles 2 à 6.

## Article 2

### Des professionnels de santé informés

Les équipes de cancérologie de l'établissement s'informent sur les différentes techniques de préservation et les possibilités de leur mise en œuvre, et actualisent leurs connaissances\*.

\* Afin de les soutenir dans cette démarche, le DSRC OncoPaca-Corse organise des sessions d'information et d'échanges autour de la thématique, et met à disposition un portail internet Cancer & Fertilité : [www.oncopacacorse.org/fr/page/prise-en-charge-specifique-OncoFertilité](http://www.oncopacacorse.org/fr/page/prise-en-charge-specifique-OncoFertilité).

## Article 3

### Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire

Après avoir établi la proposition thérapeutique pour le traitement du cancer, la RCP se prononce, au cas par cas, sur la pertinence d'une orientation des patients vers une consultation de préservation de la fertilité, et trace cette orientation dans la fiche RCP.

## Article 4

### Le Dispositif d'annonce et de soins de support

Dès la consultation d'annonce du traitement, le patient est informé\* par son médecin des éventuels risques gonadotoxiques liés au traitement envisagé, et des possibilités de préservation de la fertilité le cas échéant. La préservation de la fertilité doit également être abordée lors du repérage des besoins des patients en soins de support (cf. fiche d'aide à la pratique mise à disposition par le DSRC OncoPaca-Corse).

\* Selon la législation, s'il s'agit d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital, le patient reçoit une « information spécifique et ciblée ».

Une fois informé, le patient est adressé, s'il le souhaite, et avant tout traitement potentiellement gonadotoxique\*\*, à un centre autorisé à la conservation autologue des gamètes et tissus germinaux. L'orientation du patient vers ce centre est tracée dans son dossier médical.

\*\*La possibilité d'envisager une préservation après le traitement du cancer reste plus incertaine. En cas d'impossibilité, des alternatives pourront, selon les cas, être proposées aux patients (ex. don d'ovocytes, adoption), sans pouvoir toujours correspondre à leurs attentes.

## Article 5

### Le suivi des patients après le cancer

A l'issue du traitement oncologique, le suivi des patients est assuré conjointement par l'équipe de cancérologie et par le spécialiste de la reproduction, annuellement de préférence, et tant que cela est nécessaire. Il permet :

- > d'évaluer les éventuelles séquelles du traitement sur la production de gamètes mais aussi sur la fonction gonadique endocrinienne,
- > d'informer, d'orienter et de conseiller le patient de façon adaptée en cas de projet parental.

## Article 6

### Le suivi régional de l'activité

L'établissement s'engage à tracer les éléments du parcours en Oncofertilité du patient, et à participer au recueil annuel d'indicateurs colligés par le Dispositif Spécifique Régional du Cancer OncoPaca-Corse via les 3C. Ces indicateurs, qui peuvent évoluer selon les années, font l'objet d'une restitution, entre autres, aux Agences Régionales de Santé de Paca et de Corse. Le DSRC est également susceptible de mettre en œuvre des actions d'évaluation/des audits de bonnes pratiques sur ce parcours, en lien avec les 3C et les Référents Parcours.



## L'ÉTABLISSEMENT

Date :

### Le Directeur d'Établissement

Cachet, nom, signature :

**Le Président  
de la Commission  
Médicale d'Établissement**

Nom, signature :

**Le Médecin Responsable du 3C**

Nom, signature :



**Cachet du Dispositif Spécifique Régional du Cancer  
OncoPaca-Corse :**